

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00300 Numéro SIREN : 809 678 204 Nom ou dénomination : 5K
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001288

BJ2M

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 12, rue Chaulieu – 83000 Toulon
809 678 204 RCS Toulon

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS SOUMISES
A L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,
Le neuf juin,
À 12 heures,

Monsieur Michel-Eldi Guillotou de Keréver, né le 14 décembre 1977 à Paris, demeurant 12, rue Chaulieu, 83000 Toulon,

agissant en qualité d'associé unique de la société **BJ2M**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 12, rue Chaulieu – 83000 Toulon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 809 678 204 (ci-après la « **Société** »),

a répondu à la convocation faite par le président, conformément aux statuts, au siège social de la société HYDROPTION sis 3, rue Racine – 83000 Toulon, afin de se prononcer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

La société IN EXTENSO RHONE ALPES, représentée par Monsieur Jacques Bourbon, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

L'associé unique prend connaissance des documents suivants :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par le président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des décisions soumises au vote de l'associé unique.

L'associé unique prend acte de ce que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires lui ont été communiqués ainsi qu'au commissaire aux comptes, ou tenus à sa disposition au siège social dans les délais impartis, préalablement aux présentes décisions.

L'associé unique est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le président ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au président ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ceci exposé, l'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

(Approbation des comptes et quitus au président)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président et du rapport du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus de sa gestion au président pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DECISION

(Affectation du résultat)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président, approuve la proposition du président et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de (4.939) €, décide de l'affecter au compte report à nouveau qui reste débiteur à hauteur d'un montant de (215.006) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à (214.006) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DECISION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président :

- approuve la convention réglementée au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- prend acte que la convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclue au titre de l'exercice précédent s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette décision est adoptée.

QUATRIÈME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

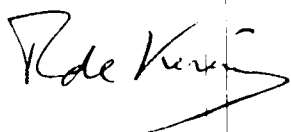
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qui s'avèreront nécessaires.

Cette décision est adoptée.

* * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

L'associé unique



Monsieur Michel Guillotou de Kerever

SAS BJ2M

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Etats financiers et fiscaux

Exercice clos le 31/12/2019

SAS BJ2M

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Sommaire

- Rapport de présentation des comptes
- Comptes Annuels
- Détail du Bilan et du Compte de Résultat
- Liasse Fiscale

SAS BJ2M

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Rapport de présentation des comptes

Dans le cadre de notre mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SAS BJ2M

pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 , et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	7 139	Euros
- Chiffre d'affaires HT		Euros
- Résultat net comptable	(4 939)	Euros

PARIS, le

Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par

Olivier Lelong

SAS BJ2M

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Comptes Annuels

- Bilan
- Compte de Résultat
- Annexe Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	201 001	200 001	1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	201 001	200 001	1 000	1 000
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 139		6 139	11 283
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	6 139		6 139	11 283
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	207 140	200 001	7 139	12 283

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF			Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)		1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		-210 067	-207 055
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		-4 939	-3 012
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total I		-214 006	-209 067
	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total III			
DETTES (1)	Dettes financières			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			
	Concours bancaires courants		15	
	Emprunts et dettes financières diverses		219 250	219 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 680	1 900
	Dettes fiscales et sociales		199	199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		1	1
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)			
	Total IV		221 145	221 350
	Ecart de conversion passif (V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		7 139	12 283

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 100	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 100	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	445	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	445	
2. Résultat financier (V-VI)	655	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-4 939	-3 012
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 100	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 039	3 012
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-4 939	-3 012

* V compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 100
-655

ANNEXE**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Disponibilités en Euros	7
Charges à payer	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	7
Liste des filiales et participations	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 139.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -4 938.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Conformément à la communication du Collège de l'ANC du 30 mars 2020, l'entreprise considère que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement. De ce fait, l'évaluation des actifs et passifs dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de cette situation.

A la date d'arrêt des comptes, il est difficile d'en estimer les impacts financiers mais la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	201 001		
TOTAL	201 001		
TOTAL GENERAL	201 001		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			201 001	201 001
TOTAL			201 001	201 001
TOTAL GENERAL			201 001	201 001

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15	15		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 680	1 680		
Autres impôts taxes et assimilés	199	199		
Groupe et associés	219 250	219 250		
Autres dettes	1	1		
TOTAL	221 145	221 145		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	219 250			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	10			10

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 680
Dettes fiscales et sociales	199
Total	1 894

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La société a racheté les titres de la société Hydroption détenus par GreenYellow pour un euro avec une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements reçus

Néant.

SAS 8J2M
83000 TOULON

Page : 8

SAS BJ2M

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Détail du Bilan et du Compte de Résultat

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

SAS BJ2M

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Liasse Fiscale



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
SAS BJ2M													12 rue Chaulieu															
SIRET		8	0	9	6	7	8	2	0	4	0	0	0	1	1	83000 TOULON												
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI).

te d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	4 939
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

écettes nettes soumises à la contribution 2.50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom
	NIF

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF
--	------------

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
auditeurs & Conseils Associés 1 rue Henri Rochefort 5017 PARIS							
Tél: 01 47 66 77 88				Tél:			
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 11/05/2020	Lieu:	TOULON	
				Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature		0De Kerever Michel	

3 Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M
Adresse de l'entreprise 12 rue Chaulieu 83000 TOULON
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 1 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 12 2019	N-1 31 12 2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
AC I I F I M M U B I L I S E * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU 201 001	CV 200 001	1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES *	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ 201 001	BK 200 001	1 000	1 000
AC I I F I M M U B I L I S E * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
AC I I F I M M U B I L I S E * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES *	Disponibilités	CF 6 139	CG 6 139	11 283	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ 6 139	CK 6 139	11 283	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES *	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 207 140	IA 200 001	7 139	12 283
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☐ *

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...000.....)		DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG			
	Report à nouveau		DH	(210 067)	(207 055)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(4 939)	(3 012)	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	(214 006)	(209 067)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	15		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	219 250	219 250	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 680	1 900	
	Dettes fiscales et sociales		DY	199	199	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	1	1	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	221 145	221 350		
Ecart de conversion passif * (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	7 139	12 283		
REVENUS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	221 145	2 100	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 384	2 608
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	199	404
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	dotations aux amortissements*			GA		
			dotations aux provisions			GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 593	3 012
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(5 593)	(3 012)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 100		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	445	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	445	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	655		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(4 939)	(3 012)	

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 100		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 039	3 012	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(4 939)	(3 012)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	1 100	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	(655)	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		dont cotisations Madelin	A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
					TOTAL III	LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	201 001	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
		Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
				TOTAL IV	LQ	201 001	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	201 001	0H		0J			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste 1		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		C0		D0		D7		
	TOTAL I										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		1X		
		TOTAL II									
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		10		0X		0Y	201 001	0Z	201 001
		Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
		Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G	
TOTAL IV		13		NJ		NK	201 001	2H	201 001		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K		0L	201 001	0M	201 001		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☒ *
CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN		OP		OQ		OR	

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4						
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1						
Inst. techniques nat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9						
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO						
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé NP + NQ + NR	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NV)		NZ					

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200 001

200

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX								
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)	UO	ZI							
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
		Charges constatées d'avance	VS								
		TOTAUX	VT		VU		VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	15	15						
		à plus de 1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 680	1 680						
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	199	199							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	219 250	219 250						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1	1						
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
		TOTAUX	VY	221 145	VZ	221 145					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	219 250			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☐ *

Exercice N. clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				XR	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					WQ
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y1
TOTAL I					Y3

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					WS	4 939
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WU	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WV	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		WP	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				XB	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				I6	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septedecies)	PB	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YG	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI		
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		
					4 939

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	10 066
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	10 066
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 939
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	15 005

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(207 055)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(3 012)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(210 067)						
TOTAL I			OF	(210 067)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(210 067)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			VQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				VR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				VS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				VT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 748	2 346						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	636	263						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	5 384	2 608						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	199	404						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	199	404						
	TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY							
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ								
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*					OB								
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS								
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JK					
							Plus-values à 19 %	JM					
		Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN					
						Plus-values à 19 %	JP						
							Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	C ADRI A plus ou moins-value nette à court terme calculée algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧							
	C ADRI B plus ou moins-value nette à long terme calculée algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧							
C ADRI C autres plus-values taxable à 19 %								
				(A)	(B)	(C)		
				ventilation par tranches				

(A)

(B)
réévaluation par tiers

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
		TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8 % ☐ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
		②	③	④	⑤		
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 51A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BJ2M		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BJ2M

ADRESSE (voie) 12 rue Chaulieu

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique De Kerever Prénom(s) Michel

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 141277 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 12 Voie RUE CHAULIEU

Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BJ2M

ADRESSE (voie) 12 rue Chaulieu

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SAS Dénomination HYDROPTION

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 4 9 8 6 5 5 2 % de détention 100.00

Adresse : N° 3 Voie rue Racine

Code postal 83000 Commune TOULON Pays France

Forme juridique SASU Dénomination ELECTRICITE DE PROVENCE

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 0 7 9 6 9 0 8 % de détention 100.00

Adresse : N° 3 Voie rue Jean Racine

Code postal 83000 Commune TOULON Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

